

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU GARD
CANTON CALVISSON
COMMUNE SAINT-BAUZELY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT BAUZELY
SEANCE JEUDI 18 JUIN 2026

DELIBERATION D_2026_41 DECISION MODIFICATIVE N°1 VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES
BUDGET PRINCIPAL MAIRIE

Date convocation : 11/06/2026
Date affichage convocation : 12/06/2026

L'an deux mille vingt-six et le jeudi dix-huit du mois de juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bauzély, régulièrement convoqué, avec toutes les informations sur les délibérations, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DURAND Jacques, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames :

ARMAND Marie-Paule, MARTIGNY Laure, SEBASTIEN Aline, CURBILIE Florence, FABRE Séverine, DJELILATE Sonia.

Messieurs :

COULON Thierry, DURAND Jacques, LIOVE Serge, CLEMENT David, VERDIER Jean-Luc, VOLEON Daniel.

Absent(es) non représenté(es) :

Absent(es) excusé(es) DUSSAUD Romaric, GUIRAUD Delphine

Ont donné procuration(s) :

BEHAR Yoni a donné procuration à CLEMENT David

Membres CM élus : 15

En exercice : 15

Présents : 12

Procuration : 01

Votants : 13

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé, conformément à l'article L 2121-15 et L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire choisi parmi eux, Madame MARTIGNY Laure a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Secrétaire de séance : Laure Martigny

Le quorum étant atteint la séance commence.

DELIBERATION D_2026_41
DECISION MODIFICATIVE N°1
VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES
BUDGET PRINCIPAL MAIRIE

SECTION FONCTIONNEMENT

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
68 / 681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	10.00	
011 / 623	Publicité, publications, relations publiques	390.00	
Total		400.00	0.00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
70 / 70311	Concession dans les cimetières (produit net)	400.00	
Total		400.00	0.00

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la décision modificative n°1 présentée.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.
Publié, transmis et rendu exécutoire

DURAND Jacques
Maire



MARTIGNY Laure
Secrétaire de la séance



La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification au représentant de l'Etat, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Maire et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes par courrier (16 avenue Feuchères, 30941 NIMES CS88010 cedex 9) ou par téléprocédure (« Télérecours Citoyens » sur le site : www.telerecours.fr).
Le silence gardé pendant plus de deux mois sur un recours administratif vaut décision de rejet